



démocratie
& spiritualité

21 rue des Malmaisons, 75013 PARIS

Tél : 01 45 85 29 87

Courriel : info@democratie-spiritualite.org

Site : <http://www.democratie-spiritualite.org>

Lettre N° 113 du 10 janvier 2013

L'agenda

L'éditorial

- Un espace de réflexion en ces temps de débat, Patrick Brun

Nouvelles de l'association

Résonances spirituelles

- C'est de l'unité intérieure que jaillit la fécondité
- Où se situe notre liberté ?, *compte rendu de Martine Huillard*

Débats démocratiques

- Quelles suites à la loi Leonetti du 22 avril 2005 autour de la fin de vie ?, *résultats d'un groupe D&S*
- Un exposé de Pierre Rosanvallon, professeur au collège de France

Libre propos

- Pas d'école nouvelle sans savoir être, *Jean-Claude Devèze*

Échos d'ailleurs

- L'esprit de l'athéisme, introduction à une spiritualité sans Dieu, *un livre d'André Comte-Sponville*
- Un article d'Abdelwahab Meddeb : [Pour un réseau des séculiers musulmans](#)

Informations diverses

Pour recevoir La Lettre par courriel, inscrivez-vous au Yahoogroupe [Demospi](#) (Cet envoi est gratuit, mais une participation aux frais permet de faire vivre l'association. A titre indicatif, 30 € par an).

L'agenda

Au Forum 104, 104 rue de Vaugirard (75006)

- Jeudi 17 janvier, 13 février, 14 mars, de 18h15 à 19h15 : **Méditation interspirituelle**

Au siège de D&S, 21 rue des Malmaisons (75013)

- Mardi 15 janvier à 15H : réunion du **groupe "Estime de soi et altérité"** qui prépare notre prochaine université d'été, suivie d'un pot galette et cidre à 17H, ce qui nous donnera l'occasion de remercier Jean-Claude Devèze pour le travail effectué comme secrétaire général de l'association.
- Mercredi 16 janvier de 17h à 19h : **groupe implication sur le thème du rapport que chacun entretient avec le temps.**
- Jeudi 24 janvier à 17h30 : **démarrage du groupe paysage religieux**
- Mardi 19 mars : **conseil d'administration** de Démocratie et Spiritualité
- Lundi 15 avril de 17h30 à 21h : **assemblée générale** de Démocratie et Spiritualité

L'éditorial

Un espace de réflexion en ces temps de débat

Patrick Brun

En cette fin d'année, l'éthique le dispute au politique et à l'économique dans les pages de nos journaux. Il ne suffit pas en effet que des nuages de plus en plus sombres obscurcissent le ciel de notre société ; les questions touchant les débuts et les fins de vie, augmentées de celles qui ébranlent les bases du mariage et de la filiation, fragilisent nos repères identitaires et mettent en question notre patrimoine symbolique.

Les débats qui entourent ces questions ne sont pas à la hauteur de leurs enjeux. Ils se caractérisent par une certaine hâte dans le besoin de convaincre de part et d'autre sans prendre les moyens d'une distance suffisante. Peut-on se contenter pour asseoir la légitimité des réponses qui sont données, de se référer d'un côté aux promesses électorales, de l'autre à l'intangibilité des liens du mariage entre un homme et une femme ? Notre société a bien du mal à se donner une vision d'avenir qui puisse éclairer les chemins du vivre ensemble. Comment dans ce conflit de valeurs prendre la distance qui nous permettrait de discerner les voies prometteuses de celles qui nous conduisent à des impasses ? Les prouesses technologiques, bonnes en elle-même, font souvent violence à la réflexion posée.

En ce début d'année, après les fêtes de Noël, il nous faut nous souvenir que l'homme est fragile et vulnérable et qu'une écologie véritablement humaine demande du temps et de la patience. Si la politique est l'art des décisions au service du bien commun, elle ne peut se passer de boussole. Notre boussole, c'est la vulnérabilité de l'être humain et le respect de sa dignité. De tels critères ne peuvent être dépendants d'intérêts électoraux, fussent-ils justifiés. Ils doivent inspirer des démarches de réflexion appuyées tout autant sur l'écoute de la parole fragile et sur la spiritualité que partagent d'une manière ou d'une autre croyants ou non croyants, que sur l'expertise des milieux intellectuels. De telles démarches demandent des temps et des espaces de retrait qui assurent les conditions d'un dialogue respectueux et d'un discernement désintéressé.

Comme lieu de réflexion et de construction du sens de nos actions, Démocratie et Spiritualité s'offre à contribuer à ces réflexions comme le montre notre contribution aux travaux sur la fin de vie (voir ci-après).

Nouvelles de l'association

Groupe implication

Suite à un « *bilan de l'engagement de chacun dans le Pacte civique* », le groupe a réaffirmé le 19 décembre le lien important entre le Pacte civique et Démocratie et spiritualité pour les raisons suivantes :

- Le lien entre trois termes qui trouvent leur complémentarité dans les deux associations : spiritualité-éthique-démocratie. L'éthique fait le lien entre les deux associations : il trouve sa source dans la spiritualité et sa mise en œuvre dans la démocratie, chacun des deux pôles étant relié par l'éthique.
- Le petit livre bleu constitue une plateforme commune et une référence pour les valeurs que nous défendons dans le souci que nous avons de lier transformations personnelles et transformations de la société.
- C'est pourquoi la communication entre les deux associations est vitale pour les deux : le souffle de la spiritualité doit animer le pacte civique ; l'ancrage du pacte civique dans les questions du politique donne matière à penser et discerner à démocratie et Spiritualité.

Et cependant il est difficile de participer activement aux deux. Pour ceux qui sont investis dans le Pacte civique, la multiplicité des tâches laisse peu de temps disponible pour Démocratie et Spiritualité, voire même pour trouver des temps de ressourcement personnel. Du côté de D&S, le problème du temps disponible se pose aussi.

En outre, pour ceux qui s'investissent dans Démocratie et spiritualité, il est difficile, en dehors des réunions de coordination, de trouver un lieu de relations et un angle d'attaque en l'absence de groupes réunissant les adhérents parisiens ou de groupes thématiques. Les relations des parisiens comme des membres de province avec les collectifs locaux du Pacte civique devraient se développer sur la base de groupes thématiques constituant chacun leur réseau animé par un membre du réseau (cf. la dernière lettre du Pacte civique consultable sur le site www.pacte-civique.org).

Le livre bleu est donc pour le moment le trait d'union entre les membres des deux associations. Il fournit à ceux qui le veulent des repères pour leur vie et leur réflexion. Il est aussi un document que l'on peut laisser à l'extérieur en France et même à l'étranger à l'occasion des déplacements de « Dialogues en humanité ».

Sans doute pourrions-nous en groupe d'implication davantage méditer, réfléchir, partager, approfondir, développer les engagements du livre (voir dans l'agenda la prochaine réunion sur le rapport que chacun entretient avec le temps).

Résonances spirituelles

C'est de l'unité intérieure que jaillit la fécondité

Extrait de « la Source des larmes » de Jean Vanier

Une seule chose est importante : que nous soyons vrais, que nous échappions aux mensonges, et même aux rêves et aux théories qui nous enferment dans un monde illusoire où nous sommes coupés de notre réalité profonde.

Dans la mesure où nous acceptons nos blessures, nous entrons dans un chemin de l'unité ; dans la

mesure où nous refusons de regarder notre vérité, nous maintenons une cassure à l'intérieur de nous-mêmes.

Dès que nous acceptons cette partie de nous-mêmes que nous refusons de regarder, que nous refusons de reconnaître, que nous refusons d'admettre, l'unité commence à se faire à l'intérieur de notre être, et c'est de l'unité que jaillit la fécondité.

Où se situe notre liberté ?

Martine Huillard suite à une conférence de Denis Marquet

Denis Marquet, lors de l'ouverture d'un cycle de conférences sur « liberté et providence », nous a proposé sa réflexion autour de la question centrale suivante : où se situe notre liberté ?

Si l'on se réfère à la théorie des pulsions de Freud, l'homme est déterminé par son inconscient. La pulsion a pour but de supprimer l'état inconfortable des sensations ; c'est un « non » à la souffrance, à l'incarnation, un non à ce que nous sommes en vérité.

Denis Marquet envisage l'espace de liberté dans le retournement de la pulsion. C'est un « oui » à la sensation, un « oui » à ce qui me traverse, un accueil et une acceptation de la sensation qui vont me permettre « de coïncider avec l'être que je suis, avec ma réalité, ma vérité ». C'est ce que Denis Marquet distingue comme première liberté, **la micro liberté du « oui » ou du « non » de sentir**. A chaque instant, j'ai ce choix de sentir ou de ne pas sentir. Des sensations n'ont pu être vécues par le passé, car invivables, mais maintenant elles peuvent l'être. Engrammées¹ dans le corps, je peux les libérer, les réintégrer à la conscience. Dans le « oui », j'ouvre un espace, un autre libre arbitre. C'est un autre sens de la liberté qui est proposé : coïncider avec l'être que « je suis ».

La seconde liberté correspond à **la liberté de l'acte**. Denis Marquet distingue alors l'acte spontané qui exprime qui « je suis », fondé sur la justesse de l'attitude intérieure, sur le « oui » aux sensations. C'est un acte fécond, à ne pas confondre avec un acte spontané pulsionnel qui, fondé sur le refus des sensations, ne peut être que négatif. Dans l'acte qui naît de la spontanéité juste, il n'y a pas d'écart entre la pensée et l'acte. Ce n'est pas le « moi » qui est à l'origine de cet acte spontané juste, mais « plus grand que moi ». Alors le mystère que l'on est à soi-même peut se manifester.

Débats démocratiques

Quelles suites à la loi Leonetti du 22 avril 2005 autour de la fin de Vie ?

Ces notes sont issues du groupe de travail D&S composé de Patrick Brun, Madeleine Cord, Bernard Templier, Jean Claude Sommaire. Réuni depuis octobre à l'initiative de Madeleine Cord, il s'est constitué pour réfléchir sur la loi Leonetti du 22 avril 2005 autour de la fin de vie en vue de faire part de ses conclusions au Professeur Didier Sicard et à la mission Présidentielle de réflexion sur la fin de vie qui a remis son rapport le 18 décembre 2012. A travers les articles parus dès le 18 et 19 décembre dans la presse nous avons constaté avec beaucoup d'intérêt que nos réflexions vont dans le même sens que les propositions émises par Didier Sicard .

Nous avons élaboré d'abord les fondements éthiques et déontologiques sur lesquels notre réflexion s'appuie pour revisiter la loi, puis examiné leur mise en application et fait quelques propositions.

¹ Émotions inscrites dans la mémoire du « corps ».
La Lettre D&S N°113 du 10 janvier 2013

Fondements éthiques et déontologiques présidant à notre réflexion

Chaque personne est à considérer dans ce qui fait d'elle un Être Humain, c'est-à-dire « vivant jusqu'à la fin de sa vie » dans ses dimensions corporelles, affectives, psychiques, spirituelles et sociales. Les équipes soignantes doivent pouvoir être à l'écoute de toutes ces dimensions lors de l'élaboration des prises de décision sur la prise en charge de la personne malade.

Toute personne majeure, confrontée à la fin de vie, hors situation d'urgence, est concernée. Elle doit pouvoir avoir accès, ainsi que sa famille, aux informations les plus complètes possible lui permettant d'agir en pleine responsabilité dans les décisions qu'elle pourra prendre par rapport à ses traitements.

Toute personne doit pouvoir être soulagée le plus possible de sa douleur.

L'obstination déraisonnable, c'est à dire l'acharnement thérapeutique, doit être refusée.

La volonté de la personne (par exemple le refus d'un traitement), celle de la personne de confiance désignée et les souhaits de sa famille doivent être pris en compte principalement dans la délibération collégiale des équipes soignantes. Cette délibération aboutit ensuite à une prise de décision finale unique.

Il y a lieu de travailler au niveau individuel et collectif le rapport que chacun entretient avec la mort et le temps du mourir, avec, comme fondement, la signification de l'acronyme JALMAV « jusqu'à la mort accompagner la vie ». Il est essentiel que les équipes soignantes concernées par la fin de vie élaborent leur propre rapport au temps du mourir et à la mort.

La fin de vie peut être envisagée comme un moment où une relation se crée de façon réciproque entre la personne et l'équipe soignante. L'équipe doit s'engager à reconnaître le patient vivant jusqu'à la mort et à agir en conséquence. C'est alors que l'alliance thérapeutique peut être basée sur la confiance.

Équipe soignante, personne malade, famille sont ainsi engagées dans une aventure commune dont la fin de vie est une issue inéluctable. Ce temps du mourir peut se ritualiser comme le temps qui prend la vie d'une personne pour que d'autres (les proches, les soignants) puissent continuer à vivre.

« Ce travail du trépas peut être de se mettre complètement au monde avant de disparaître » (Michel de M'Uzan).

Points principaux de la loi du 22 avril 2005

- L'acharnement thérapeutique est illégal.
- Le malade a le droit de refuser un traitement.
- Le médecin doit tout mettre en œuvre pour soulager la douleur.
- Chacun peut exprimer par avance ses souhaits pour organiser ses derniers moments par des directives anticipées. Il a le droit de se faire représenter par une personne de confiance.

Quels sont les points de la Loi qui pourraient être modifiés ?

Les deux points suivants pourraient être améliorés, le premier sur les directives anticipées de la personne et le deuxième sur la sédation profonde.

1- Directives anticipées

Il nous est apparu nécessaire de faire figurer explicitement que les directives anticipées de la personne doivent être prises en compte **de façon privilégiée** (article 7L1111-11) dans le processus de prise de décision (délibération collégiale des soignants, consultation de la personne de confiance désignée, de la famille ou des proches, puis décision finale du médecin).

De même, en phase terminale : «La personne doit pouvoir être écoutée et entendue sous forme orale, transcrite ou enregistrée, si elle n'est plus en état d'écrire, et son avis doit être pris en compte **de façon privilégiée.** »

Avec ces compléments apportés à l'article 7 (ou 2), les directives anticipées de la personne ne peuvent être opposables comme se substituant à une décision finale prise par le médecin.

2- Traitement de sédation pouvant avoir comme effet secondaire d'abrèger la vie (article 2 L1110-5)

Pour rendre moins douloureux et difficile pour la personne et ses proches cette étape de fin de vie, il faudrait que « quand est suspendu ou non entrepris le maintien artificiel de la vie, tout traitement de sédation profonde doit pouvoir être appliqué à la personne » **dès que le diagnostic et les délibérations collégiales ont été effectuées**

3 -Questions difficiles à résoudre :

La sédation profonde qui risque d'entraîner la mort laisse-t-elle un espace à la vie ou est-elle sans le dire une sédation létale ? Par exemple une sédation profonde avec interruption ou non de la respiration artificielle n'a pas la même signification.

Demeure la question de l'arrêt de ce qui maintient en vie lorsque la personne est en phase terminale et que cette fin est « interminable » sans qu'il y ait une machine à arrêter ou que l'appareil cérébral et moteur soit complètement détruit. On pourrait alors parler d'une « exception d'euthanasie ». Nous n'avons pu répondre à cette question.

Applications de la loi

Les pouvoirs publics doivent développer de façon large et efficace une information sur cette loi, sur les droits des personnes et sur les pratiques à mettre en œuvre quand la fin de vie se présente ; en particulier l'information sur les soins palliatifs doit pouvoir être donnée aux familles et à la personne de confiance. Par ailleurs une mise en place plus importante sur tout le territoire d'unités de soins palliatifs et des services où ils seront dispensés doit être faite ; un financement spécifique aux soins palliatifs permettrait d'éviter l'acharnement thérapeutique. Enfin il faut assurer un accompagnement de la même qualité à domicile qu'en hôpital.

Un exposé de Pierre Rosanvallon, professeur au collège de France

Notes prises par Patrick Brun

Le 28 novembre la FONDA avait organisé à la Maison de l'Europe un débat avec Pierre Rosanvallon et Jean-Pierre Delevoye sur « *mutations de la démocratie représentative dans son rapport à la société : de la délégation à la défiance, comment reconstruire la confiance ?* ». Il est intéressant de reprendre les trois dimensions de la démocratie présentées par Pierre Rosanvallon

dans son exposé introductif : la production de la légitimité, les formes de la représentation, les instruments du pouvoir citoyen.

1. La production de la légitimité

Nous sommes dans la double fiction majoritaire suivante : que les élus représentent la société et que la majorité représente les électeurs. L'idée des fondateurs de la démocratie était que l'on devait aller vers l'unanimité avec ce système. Le langage des révolutionnaires et même de la troisième république l'exprime : les orateurs parlent de « l'immense majorité ». En fait l'élection donne un permis de gouverner et non une légitimité de pouvoir.

Il faudrait développer l'idée de la **qualité démocratique**. On insiste trop sur les règles et pas assez sur les comportements. Ce n'est pas le respect de la règle organisée qui garantit la qualité démocratique. Actuellement notre démocratie fonctionne davantage dans le respect des procédures que dans la prise en compte de l'opinion des citoyens. Les politiques préfèrent le confort des réponses à l'inconfort des questions. Gauche et droite se positionnent sur le retour sur investissement des procédures électorales.

La société civile a son mot à dire, car c'est elle qui définit la qualité et qui participe à la vie des institutions. Il y a une appétence aux débats dans l'opinion comme le montre le comportement des gens qui regardent à la télévision les débats des experts mais zappent les politiques. Il faut que les débats soient au plus près du terrain. C'est pourquoi on distinguera l'égalité devant l'élection, input lié à l'égal pouvoir de chaque voix, et l'égalité de résultat de la gouvernance, output résultant de l'inégal pouvoir réel des citoyens sur les décisions politiques. Le bulletin n'a pas la même efficacité à l'entrée et à la sortie. Pour éviter le phénomène de l'inégalité dans l'exercice du pouvoir, il faudrait découper la société en petits groupes homogènes.

2. Les formes de la représentation.

Il y a **une confusion entre la fonction technique de sélection des représentants et la fonction de représentation**. Dans une société de corps, cela fonctionne, car les représentants par corps quelque soit leur nombre représentent le corps tout entier. En revanche, dans une société d'individus, le divorce est croissant. Cet écart était amoindri au début du XXème siècle lorsque les partis politiques, du fait de la sociologie de leurs électeurs, représentaient souvent une classe sociale. Comment résoudre cette opposition entre représentation dans la société de corps et représentation dans la société d'individus ?

On trouve une résolution par le fantasme : il y a des formes d'incarnation du peuple que l'on trouve en particulier en Amérique latine (exemple de Chavez). Il y a aussi chez certains le rêve de la « bonne société ».

Aujourd'hui il faut développer **deux dimensions de la représentation** :

- une représentation cognitive par les instruments de connaissance, les statistiques notamment
- une représentation narrative liées à des pratiques de terrain : par exemple les associations expertes en matière de pauvreté, comme Emmaüs ou ATD Quart-Monde, produisent une connaissance de la pauvreté. La représentation ici est le faire connaître les questions de la vie réelle. La représentation narrative est une représentation sensible. La société existe à partir des situations vécues par les gens. La société est rythmée par les événements qui ponctuent la vie des gens (38% des gens disent vivre un évènement important dans leur année). Il faut donc élargir la vision que l'on a de la société.

Il y a certes des progrès à faire dans l'ingénierie électorale, mais il est très important de développer la représentation cognitive et narrative de la société, car, comme l'écrivait Jules Michelet en 1848 : « Nous sommes dans une terrible ignorance les uns des autres ».

3. Les instruments du pouvoir citoyen

Les citoyens sont en quelque sorte les « agences de notation » du pouvoir des gouvernants. Le référendum présente des vertus et des limites : il accélère la puissance du dernier mot, mais il accentue l'absolutisation du fait majoritaire.

La démocratie c'est l'espace du vivre ensemble, c'est à dire la production de la société qui n'est pas seulement instituée. On ne peut séparer le mécanisme démocratique de l'espace démocratique. Mais le mécanisme peut jouer au profit d'intérêts privés. L'auto-détermination peut devenir un outil entre les mains d'intérêts privés. C'est pourquoi le mécanisme démocratique doit susciter de l'hétérogénéité. Il faut trouver le point d'**équilibre entre l'homogénéité et l'hétérogénéité**, le balancement entre la légitimité de gouverner et la légitimité de contester. A condition que l'on dépasse les coalitions négatives. La démocratie, c'est le dépassement de la souveraineté négative.

Il ne faut pas chercher à tout prix le consensus. Ce qui est important, c'est la construction des désaccords pour arriver à un accord et non nécessairement au consensus. Cela passe par plusieurs temps dont la compréhension des enjeux du débat. C'est pourquoi les institutions ne peuvent figer le changement, ce qu'elles font souvent, car l'essence de la démocratie, c'est la création de la société, une société qui soit à la fois cohérente et qui change.

Deux régimes de pouvoir s'y emploient :

- un régime de décisions
- un régime de volonté. La volonté collective a pour fonction de construire l'histoire.

Il faut que ces deux régimes s'articulent pour construire quelque chose de cohérent. La temporalité de ces deux régimes n'est pas la même. La volonté exige du temps, car elle est produite par un mécanisme de délibération. Elle doit s'appuyer sur la cognition et la narration. L'administration et les médias ont un rôle important dans la constitution du temps.

Les débats prennent un tour nouveau avec les réseaux sociaux et l'e-délibération. C'est pourquoi les institutions, y compris celles qui ont pour vocation de débattre comme le Parlement, ne sont plus les seuls lieux de représentation de la société. La société doit être lisible et compréhensible pour les citoyens. Sinon on tombe dans le ressentiment, mélange d'impuissance et de révolte. Le ressentiment peut engendrer le terrorisme. La société a besoin d'espérance.

Libre propos

Pas d'école nouvelle sans savoir être

Jean-Claude Devèze

Le Club de Budapest a organisé le vendredi 30 novembre 2012 une journée très riche consacrée au thème suivant : *de quelle éducation avons-nous besoin pour co-évoluer et changer de paradigme ?* Cette rencontre a en fait surtout porté sur la façon de rénover nos systèmes scolaires qui ont du mal à répondre aux besoins profonds des enfants et qui donc sont générateurs de souffrance pour ceux-ci, mais aussi pour leurs enseignants et leurs parents. Le modèle éducatif actuel, remis en question dans son contenu, dans sa

pédagogie et dans son organisation, semble de plus en plus inadapté pour faire face aux mutations que l'humanité doit conduire dans la durée.

De nombreuses pistes de travail ont été proposées grâce à divers témoignages et à l'analyse de diverses initiatives. Caroline Sost, fondatrice d'une école primaire à Paris (Living school) a prouvé l'importance que revêtait le savoir être d'enseignants authentiques, source de confiance et d'ouverture ; ceci concerne aussi les parents qui peuvent être accompagnés dans leur réflexion sur leur propre savoir-être. Un ancien élève de Bokwood Park School a apporté sa vision de ce collège anglais international où il est devenu professeur ; on y apprend la totalité de la vie en prenant en compte la totalité de l'être humain. Philippe Nicolas a montré qu'il était possible d'innover dans une classe du primaire de notre rigide institution de l'Éducation nationale, en particulier en faisant le lien avec la nature. Claire Hebert-Suffrin a présenté la façon dont les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (et d'ignorances) contribuaient à développer les reconnaissances et les coopérations. François Taddei a posé la question de l'enfant chercheur, participant ainsi aux nouveaux modes de co-construction du savoir.

De nombreux propos introduisaient à une vision de paix et de joie à faire émerger dans tous nos processus éducatifs. Parlant « des clés du bonheur d'éduquer », Denis Marquet a plaidé pour une culture de la paix ; celle-ci est d'abord liée à notre capacité de nous émerveiller face à l'être unique qu'est chaque enfant, ce qu'a illustré un petit film tourné dans une classe de début du primaire à Toronto suivant l'évolution d'un bébé. Roswitha Lanquetin a présenté l'approche d'une paix avec soi, avec les autres et avec le monde, expérimenté au Brésil par Unipaz. Marine Quenin, initiatrice d'une approche des religions pour les 8-11 ans, a montré la façon dont elle essayait de susciter une curiosité bienveillante sur ce que les autres croyaient. Antonella Verdiani s'est référée à divers exemples d'initiatives éducatives innovantes qu'elle a présentées dans son récent livre paru chez Actes Sud, intitulé « *ces écoles qui rendent nos enfants heureux* ». Patrick Viveret a promu la joie profonde du partage dans nos voyages en humanité.

Cette journée permettait aussi de réfléchir à la dimension universelle de l'éducation. Le club de Budapest promouvait la dimension de reliance entre acteurs éducatifs et avec le monde vivant ainsi que sur celle de co-évolution harmonieuse et pacifique entre les êtres humains ; Pascal Picq renforçait cette vision en plaidant pour que chaque culture contribue à l'évolution de l'humanité. Une intervenante, s'appuyant sur une récente soirée conduite avec des jeunes à Londres, montrait l'importance de s'appuyer sur l'empathie et la compassion dans les démarches éducatives ; tous semblables et tous différents, nous nous posons la question du comment continuer à vivre ensemble sur cette planète.

Les apports de cette journée, rejoignant les ambitions du Pacte civique qui visent à articuler transformation personnelle, collective et sociétale et à développer notre créativité, nous invitaient tous à participer à la refondation urgente de nos écoles en développant notre être authentique et notre rapport à l'autre sans préjugé.

Échos d'ailleurs

Cette rubrique se propose de se faire l'écho d'articles de presse, de livres ou d'autres formes d'expression (cinéma, théâtre) qui évoquent les liens et les tensions entre démocratie, spiritualité, culture, religion, politique. Nous vous invitons à l'alimenter de vos propres découvertes.

L'esprit de l'athéisme, introduction à une spiritualité sans Dieu, d'André Comte-Sponville

Marie-José Jauze

Ce livre (paru en 2006 chez Albin Michel, puis en livre de poche) comporte trois parties. Dans les deux premières (*1. Peut-on se passer de religion ?* et *2. Dieu existe-t-il ?*), l'auteur explore des pistes en philosophe. Ce qui a retenu vraiment mon attention, c'est la 3ème partie intitulée *Quelle spiritualité pour les athées ?*

L'auteur a eu une expérience qu'il ose appeler mystique, que je qualifie de numineuse (lui donnant le sentiment d'être dépendant à l'égard d'un "tout autre"), que l'on peut aussi appeler un état modifié de conscience (EMC). Il en parle d'une façon magistrale comme c'est rarement le cas : « *J'avais vécu un moment parfait – juste assez pour savoir ce qu'est la perfection. Un moment de vérité – juste assez pour savoir, mais d'expérience, qu'elle est éternelle.* » Pour lui, le présent est là et il n'y a rien d'autre. Tout est présent ; le présent est tout ; tout est vrai ; tout est éternel ; ici et maintenant éternel. Éternité du présent. Présence de l'éternité.

A. Comte-Sponville déploie longuement sa pensée sur ce que l'expérience implique. Ce qui n'empêche aucunement le jugement dans la vie ordinaire. Il ne s'agit pas de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Cela n'abolit ni la morale, ni la politique. Au contraire. C'est parce que l'univers ne propose aucune politique (puisque'il les contient toutes) que nous sommes tenus, nous, d'en choisir une : « *Ne comptons pas sur l'absolu pour combattre l'injustice à notre place. Mais pas davantage sur la politique pour tenir lieu de spiritualité* ». Sur ce plan, je le trouve également remarquable.

Pour illustrer la richesse de cette partie je cite quelques titres de chapitres : mystique et mystère, l'immanensité, le sentiment océanique, une expérience mystique, parler du silence ?, le mystère et l'évidence, plénitude, simplicité, unité, le silence, l'éternité, sérénité, acceptation, la mort et l'éternité, mystique et athéisme, l'absolu et le relatif, une spiritualité pour tous les jours, intériorité et transcendance, immanence et ouverture .

Dans « une spiritualité pour tous les jours », l'auteur dit : « *On n'habite qu'exceptionnellement l'éternité, ou plutôt on n'a qu'exceptionnellement conscience de l'habiter* ». Mais lequel d'entre nous n'a jamais connu ces moments d'attention, de plénitude au moins partielle, de paix, de simplicité, de fraîcheur, de légèreté, de vérité, de sérénité, de présence, d'acceptation, de liberté ? C'est le chemin où nous sommes, le chemin de la spiritualité, l'esprit même comme chemin sur lequel il s'agit d'avancer.

Dans « intériorité et transcendance » et « immanence et ouverture », je ne peux le suivre quand il récuse d'une certaine façon cette expérience comme d'intériorité. Pour moi elle est à la fois de la plus grande intériorité et de l'absolue ouverture. Or, c'est comme s'il opposait l'une à l'autre. Mis à part ce bémol et la proclamation d'athéisme de l'auteur, que je respecte mais qui n'est pas toujours convaincante, il évoque une expérience de vie spirituelle qui fait complètement écho à ce que bien des spirituels d'autres traditions peuvent avoir vécu. J'y perçois donc la convergence et l'accord qui peuvent nous réunir, et bien sûr la possibilité d'œuvrer ensemble.

La Lettre D&S N°113 du 10 janvier 2013

10/11

Un article d'Abdelwahab Meddeb: [Pour un réseau des séculiers musulmans](http://www.leaders.com.tn/article/pour-un-reseau-des-seculiers-musulmans?id=9941)

L'article de ce professeur franco-tunisien, paru sur internet le 25 novembre (<http://www.leaders.com.tn/article/pour-un-reseau-des-seculiers-musulmans?id=9941>), a été repris dans le Monde le 12 décembre sous le titre « sortir l'islam de l'islamisme. Pour l'auteur, il est temps de créer, de l'Indonésie au Maghreb, une ligue mondiale des musulmans libéraux contre le wahhabisme s'adossant à la manne pétrolière, car les dérives islamistes sont les mêmes du Maroc à l'Asie du sud. Pour les combattre, il faut s'appuyer sur quatre leviers :

- l'islam vernaculaire, en récupérant « *des matériaux qui proviennent des antériorités qui ont précédé l'islam* »,
- les mémoires ouvertes sur la complexité et le débat (shafi'ite au Bangladesh, malékite au Maghreb, etc.)
- un « *retour au fonds théologique et soufi impliquant la spéculation et l'interrogation* » (par exemple le livre d'Averroès intitulé « Ici commence celui qui fait effort d'interprétation, là finit celui qui en fait l'économie ») ; « *les corpus philosophique et poétique qui ont été consignés pendant des siècles par le truchement des grandes langues d'islam, surtout l'arabe et le persan* » contribuent à penser la question de l'altérité.
- l'articulation de notre discours à la pensée moderne et postmoderne.

Ceci suppose de multiplier des échanges entre personnes prêtes à dialoguer, « *échanges qui pourraient être facilités par la constitution d'un réseau qui tisserait la toile des séculiers musulmans d'Indonésie au Maghreb.* »

Informations diverses

- Les *RÉSEAUX ESPÉRANCE* invitent à la rencontre qui se tiendra autour de Nathalie Zampirolo, psychologue clinicienne à l'École des Parents et des Éducateurs IdF, réalisatrice du film "*Transmissions : Histoire, mémoires collectives et paroles d'adolescents*" (60 min., 2011) qu'elle présentera le samedi 12 janvier 2013, de 14 h à 18h30 au Centre Quaker International 114 bis, rue de Vaugirard 75006 Paris (porte cochère verte, code B0476)
Inscription auprès d' agnes.cat@wanadoo.fr
- Un [avis du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies](#), rendu le 1er novembre 2012 au cours de sa 106e session, pourrait amener la France à reconsidérer l'interprétation abusive du principe de laïcité qui a mené aux dérives islamophobes que l'on connaît. Le Comité a en effet jugé que la loi française du 15 mars 2004, qui interdit les signes religieux "ostentatoires" à l'école, est contraire à la liberté religieuse, protégée par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques. Bikramijt Singh, un jeune Sikh, avait déposé une plainte auprès des Nations Unies en 2008, après avoir épuisé tous les recours au niveau national : la décision du comité a statué que la France n'est pas justifiée à lui interdire le port du turban.
- Vous qui réclamez un traitement humain des étrangers sans papiers, en particulier dans les Centres de Rétention Administrative, vous êtes invités à participer au prochain *Cercle de Silence* qui aura lieu le jeudi 17 janvier de 12 h 15 à 13 h 15 au pied des escaliers de la Grande Arche de La Défense.